

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le lundi 1^{er} mars 2021.

PROCÈS-VERBAL de la 452e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 février 2021, à 19 h 30, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-33

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 452e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 février 2021, à 19 h 30, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-34

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 1er février 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 451e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 1er février 2021, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport annuel des activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Dépôt du rapport annuel des activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose le rapport annuel des activités prévues au chapitre XIII de cette loi.

RÉSOLUTION 2021-35

Adoption de la politique culturelle.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE la nouvelle politique culturelle de la Ville de Val-d'Or, reposant sur les principes directeurs ci-dessous énumérés, soit et est adoptée telle que rédigée.

- Reconnaître et affirmer la diversité interculturelle valdorienne;
- Miser sur le caractère transversal et réciproque du développement culturel;
- Faire des arts et de la culture un vecteur d'inclusion sociale et d'expression de la diversité;
- Affirmer et maximiser l'influence de la culture sur la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-36

Confirmation de l'accord de la Ville à la reconnaissance de La Piaule de Val-d'Or inc. aux fins d'être d'exemptée des taxes foncières pour son immeuble situé au 1179, 3e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville ne s'objecte pas à la reconnaissance, par la Commission municipale du Québec, de La Piaule de Val-d'Or inc. aux fins de l'exemption des taxes foncières concernant l'immeuble situé au 1179, 3e Rue, dont l'organisme est le seul utilisateur.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme qu'elle ne sera pas représentée à l'audience que tiendra éventuellement la Commission afin de rendre sa décision à l'égard de cette demande.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-37

Confirmation de l'accord de la Ville à la reconnaissance du Club des handicapés de Val-d'Or inc. aux fins d'être exempté des taxes foncières pour son immeuble situé au 201, 9e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le conseil de ville ne s'objecte pas à la reconnaissance, par la Commission municipale du Québec, du Club des handicapés de Val-d'Or inc. aux fins de l'exemption des taxes foncières concernant l'immeuble situé au 201, 9e Rue, dont l'organisme est le seul utilisateur.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme qu'elle ne sera pas représentée à l'audience que tiendra éventuellement la Commission afin de rendre sa décision à l'égard de cette demande.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-38

Confirmation de l'accord de la Ville à la reconnaissance du Camp familial A.-T. aux fins d'être exempté des taxes foncières pour son immeuble situé au 817, route des Campagnards.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville ne s'objecte pas à la reconnaissance, par la Commission municipale du Québec, du Camp familial Abitibi-Témiscamingue aux fins de l'exemption des taxes foncières concernant l'immeuble situé au 817, route des Campagnards, dont l'organisme est le seul utilisateur.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme qu'elle ne sera pas représentée à l'audience que tiendra éventuellement la Commission afin de rendre sa décision à l'égard de cette demande.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville, les membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels doivent être nommés par la directrice générale et choisis parmi les personnes désignées à cette fin par résolution du conseil;

ATTENDU QUE ces personnes ont été désignées par le conseil de ville en vertu de la résolution 2020-49, amendée par la résolution 2020-167;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser la liste des personnes ainsi désignées;

RÉSOLUTION 2021-39

Désignation des personnes pouvant être nommées membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation des soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont désignées, à compter de ce jour, comme pouvant être nommées membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels:

- M. Danny Burbridge, ing., directeur, Service des infrastructures urbaines;
- M. André Leclerc, directeur, Division ingénierie;
- M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projet, Division ingénierie;
- M. Phillip Sidorenko, ingénieur municipal, Division ingénierie;
- M. Stéphan Larose, technicien, Division ingénierie;
- M. Christian Bacon, technicien, Division ingénierie;
- M. Jean-Sébastien Boivin-Mercier, technicien, Division ingénierie;
- M. Éric Brisson, technicien, Division ingénierie;
- M. Daniel Turcotte, directeur, Division des travaux publics;
- M. Rémi Labrecque, contremaître, Division des travaux publics;
- M. Éric Hébert, chef des opérations, Service de sécurité incendie;
- M. Ian Bélanger, directeur, Service sports et plein air;
- M. Luc Lavoie, coordonnateur des activités sportives et récréatives, Service sports et plein air;
- M. Yannick Martin, directeur, Service des achats et des ressources matérielles;
- M. Éric St-Germain, directeur, Service des permis, inspection et environnement;

- M. Jean-Pierre Lapointe, chargé de projet en bâtiment, Service des permis, inspection et environnement;
- Mme Jenny Boutin-Farbotko, technicienne en bâtiment, Service des permis, inspection et environnement;
- M. Paul Doucet, coordonnateur, Service des permis, inspection et environnement;
- M. Jocelyn G. Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière, Service de la trésorerie
- Mme Nanny Lehouiller, trésorière adjointe, Service de la trésorerie;
- Mme Sylviane Mailhot, directrice, Service des communications;
- M. Richard Alain, directeur, Service des technologies de l'information et de la géomatique;
- Mme Hélène Cyr, greffière de la cour municipale, Service du greffe;
- Mme Mylène Grondin, avocate, Service du greffe;
- Mme Brigitte Richard, directrice, Service culturel;
- M. René Roy, superviseur de la gestion de l'eau, Division des travaux publics;
- M. Luc Sincennes, conseiller en santé et sécurité, Service des ressources humaines.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, incluant la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux sur la 4e Avenue, entre les 10e et 13e Rues (appel d'offres no 2020-16-2);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉIMAIRE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
SNC-Lavalin Stavibel inc.	85	88 744,60 \$	9,58
Norinfra inc.	71	90 600,30 \$	7,84

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par le comité d'évaluation des offres d'octroyer ce contrat à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC-Lavalin Stavibel inc., pour un montant de 88 744,60 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-40

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réfection des services municipaux sur la 4e Avenue, entre les 10e et 13e Rues et octroi du contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie, incluant la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux sur la 4e Avenue, entre les 10e et 13e Rues, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC-Lavalin Stavibel inc., pour un montant de 88 744,60 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

ATTENDU QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire en Abitibi-Témiscamingue, après sept ans, demeure sous la moyenne québécoise;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur;

ATTENDU QUE sa contribution à l'économie de son milieu étant plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous;

ATTENDU QUE l'école a besoin de l'appui de la communauté et que la Ville de Val-d'Or a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE *Les Journées de la persévérance scolaire (JPS)*, se déroulant du 15 au 19 février 2021, constituent un temps fort de l'année pour unir les forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

RÉSOLUTION 2021-41

Reconnaissance de la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la ville de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or reconnaît la réussite éducative comme étant une priorité et un enjeu important pour son développement.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-42

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 48.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière